



Conseil municipal

Lundi 13 octobre 2025 - 18h30

Note de Synthèse

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal.

- DEL2025-61 Budget principal – Modification de l’approbation du compte administratif de l’exercice 2024,
- DEL2025-62 Budget principal – Modification de l’affectation des résultats de l’exercice 2024 au budget supplémentaire 2025,
- DEL2025-63 Budget principal – Modification de l’approbation du budget supplémentaire 2025.

Information sur les décisions du Maire.

DEL2025-61 - Budget principal – Modification de l’approbation du compte administratif de l’exercice 2024

Considérant l’erreur matérielle lors de la reprise des résultats de clôture du budget annexe des remontées mécaniques, il y a lieu d’annuler la délibération DEL2025-29 du 12 juin 2025 portant adoption du compte administratif 2024 du budget principal,

Le Compte Administratif est un document de contrôle comptable, qui retrace l’ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l’exercice budgétaire considéré.

Il permet de :

- Comparer les prévisions (crédits ouverts en dépenses & prévus en recettes) et les réalisations (mandats de paiement & titres de recettes émis),
- Déterminer les résultats constatés à la clôture de l’exercice, globalement, mais aussi section par section et qui se traduisent, soit par un excédent, soit par un déficit,
- Dégager les restes à réaliser (correspondant à des reliquats de crédits affectés à des opérations en cours, donc non achevées), en dépenses et recettes des sections d’investissement et de fonctionnement.

Le Compte Administratif permet de vérifier les conditions d’exécution des crédits ouverts et prévus dans les différents documents budgétaires (Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Décisions Modificatives et Décisions de Virements de Crédits).

C’est pourquoi, il appartient au Maire, en sa qualité d’ordonnateur de la commune, chargé de l’exécution du budget, de préparer et de présenter le Compte Administratif au Conseil municipal.

Le Compte Administratif de l’exercice 2024 relatif au budget principal retrace l’ensemble des dépenses et recettes, d’investissement et de fonctionnement.

Le budget principal, qui est soumis à l’instruction budgétaire et comptable M57, n’est pas assujéti à la T.V.A.. Ainsi, toutes les dépenses et recettes sont comptabilisées pour leur montant toutes taxes comprises ou net. Notre commune récupère la T.V.A. sur les dépenses éligibles par le biais du Fonds de Compensation de la T.V.A..

Le tableau de synthèse des résultats de l’exercice 2024 fait apparaître, en mouvements réels et d’ordre :

- En section de fonctionnement :

✓ Dépenses réalisées :	1 654 151,02 euros
✓ Recettes réalisées :	2 537 319,99 euros
Un excédent de	883 168,97 euros

- En section d’investissement :

✓ Dépenses réalisées :	1 784 813,19 euros
✓ Recettes réalisées :	1 568 941,76 euros
Un déficit de :	- 215 871,43 euros

Les réalisations de l'exercice 2024, qui retracent l'ensemble des mandats de paiement et titres de recettes émis, se soldent par un excédent global de 667 297.54 euros (883 168.97-215 871.43 euros).

Après intégration des reports de l'exercice 2023, on observe les résultats détaillés ci-après :

- En section de fonctionnement :

✓ Excédent d'exécution de l'exercice 2024 : 883 168,97 euros

✓ Reprise de l'excédent de clôture de l'exercice 2023 : 107 051.22 euros

⇒ Reprise de l'excédent de clôture du budget annexe des remontées mécaniques 2.90 euros

Un excédent global de : 990 223.09 euros

- En section d'investissement :

✓ Déficit d'exécution de l'exercice 2024 : -215 871,43 euros

✓ Reprise du déficit de clôture de l'exercice 2023 : -284 098.41 euros

⇒ Reprise de l'excédent de clôture du budget annexe des remontées mécaniques 160 634.42 euros

Un déficit global de : - 339 335, 42 euros

Les opérations de l'exercice 2024, auxquelles s'ajoutent les résultats reportés de l'exercice 2023, se traduisent par un excédent global de clôture de 650 887.67 euros (990 223.09 – 339 335,42 euros).

En l'absence de restes à réaliser en section d'investissement, le résultat global net de clôture de l'exercice 2024 ressort à 650 887.67 euros, contre 107 051,22 euros en 2023.

Les résultats cumulés du Compte Administratif de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

- Dépenses de fonctionnement et d'investissement :	3 562 428,20 euros
- Recettes de fonctionnement et d'investissement :	4 106 261.75 euros
- Faisant ressortir un excédent global net de clôture de :	650 887.67 euros

Il doit ensuite être procédé, conformément aux dispositions de l'article L.2121- 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Président de séance, Monsieur le Maire devant quitter la salle des délibérations avant que le Conseil municipal se prononce sur ce Compte Administratif.

Considérant que Monsieur Frédéric CAUL-FUTY, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme CHAPON, 1ere maire-adjointe pour le vote du compte administratif.

Considérant que les éléments du Compte de Gestion sont conformes à ceux contenus dans le Compte Administratif et que les résultats des deux documents sont strictement identiques,

Entendu cet exposé, il est proposé au Conseil municipal de :

- DE DONNER ACTE au Maire de la présentation qu'il a faite du Compte Administratif de l'exercice 2024, portant sur le budget principal.

- DE CONSTATER les identités de valeur avec les indications portées au Compte de Gestion de l'exercice 2024, dressé par le Trésorier, comptable public de notre commune.

- D'ADOPTER le Compte Administratif de l'exercice 2024, portant sur le budget principal, dont le détail des opérations, en dépenses et recettes des sections d'investissement et de fonctionnement, figure dans le document joint en annexe.

- D'ARRETER les résultats définitifs de l'exercice 2024, tels qu'ils sont mentionnés dans les tableaux et balances se trouvant dans le document précité.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou déficit	ou excéd.	ou déficit	ou excéd.	ou déficit	ou excéd.
Résultats reportés	/	107 054.12	123 463.99	/	123 463.99	107 054.12
Opérat.de l'exerc.	1 654 151.02	2 537 319.99	1 784 813.19	1 568 941.76	3 438 964.21	4 106 261.75
TOTAL	1 654 151.02	2 644 374.11	1 908 277.18	1 568 941.76	3 562 428.20	4 213 315.87
Résult.de clôture	/	990 223.09	339 335.42	/	/	650 887.67
Restes à réaliser	/	/	/	/	/	/
Total cumulé	1 654 151.20	2 644 374.11	1 908 277.18	1 568 941.76	3 562 428.20	4 213 315.87
Résultat définitif	/	990 223.09	339 335.42	/	/	650 887.67

DEL2025-62 Budget principal – Modification de l'affectation des résultats de l'exercice 2024 au budget supplémentaire 2025

Vu la délibération DEL2025-30 du 12 juin 2025 portant affectation des résultats de l'exercice 2024 au budget supplémentaire 2025

Considérant une erreur matérielle dans le report des résultats excédentaire 2023, suite à la clôture du budget annexe des remontées mécaniques,

Considérant qu'il y a lieu d'annuler et de remplacer la délibération DEL2025-30, comme suit :

Le conseil municipal arrête les comptes de l'exercice 2024 et approuve le compte administratif 2024 du budget principal de la commune qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- recettes de l'exercice :	2 537 319.99
- dépenses de l'exercice :	1 654 151.02
- résultat de l'exercice :	883 168.97 (excédent)
- résultat antérieur reporté :	107 051.22 (excédent)
- résultat du budget annexe des remontées mécaniques	2.90 (excédent)
- résultat de fonctionnement cumulé :	990 223.09 (excédent)

SECTION D'INVESTISSEMENT

- recettes de l'exercice :	1 568 941.76
- dépenses de l'exercice :	1 784 813.19
- solde d'exécution de l'exercice :	215 871.43 (déficit)
- solde d'exécution antérieur reporté :	284 098.41 (déficit)
- résultat du budget annexe des remontées mécaniques	160 634.42 (excédent)
- solde d'exécution cumulé :	339 335.42 (déficit)

Besoin de financement de la section d'investissement : 339 335.42

Entendu cet exposé, il est proposé au Conseil municipal de :

- D'AFFECTER le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 (soit 990 223.09 €) au budget principal supplémentaire 2025 de la manière suivante :

- article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) :	339 335.42
- article 002 (excédent de fonctionnement reporté) :	650 887.67

DEL2025-63 Budget principal – Modification de l'approbation du budget supplémentaire 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-11, L5212-33, L5211-25-1 et L5211-26,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'arrêté préfectoral n°2005-1525 du 16 juillet 2005 portant création du syndicat mixte de développement de l'hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville, modifié ;

Vu la délibération du 17 décembre 2024 de l'organe délibérant du syndicat approuvant l'annexe prévoyant les conditions budgétaires et comptables de la liquidation du syndicat ;

Vu la délibération DEL2025-21 concordante de la commune du 17 avril 2025 approuvant le principe de la dissolution et ses conditions budgétaires et comptables

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2025 portant dissolution du syndicat mixte de développement de l'hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville

Vu la délibération DEL2025-09 du 19 février 2025 approuvant le Budget Primitif 2025,

Vu la délibération DEL2025-62 du 13 octobre 2025 modifiant et approuvant l'affectation des résultats du compte Administratif 2024,

Considérant la nécessité d'intégrer l'affectation du résultat 2024 du budget principal communal et de procéder à des réajustements,

Considérant la nécessité d'intégrer les résultats de clôture du syndicat mixte de développement de l'hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville,

Les résultats de clôture issus du compte administratif 2024 du syndicat mixte de développement de l'hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville, sont les suivants :

- un excédent de la section d'investissement de 51 411 €,
- un excédent de la section de fonctionnement de 16 271,63 €.

L'affectation de ces résultats comptables est réalisée selon une répartition au prorata de la population telle qu'indiquée dans l'annexe à l'arrêté préfectoral du 25 juin 2025 :

- de la section de fonctionnement du syndicat dissous à hauteur de 105.23 €, par abondement du compte 110 « Report à nouveau » ;
- de la section d'investissement du syndicat dissous à hauteur de 397.17 €, par abondement du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Afin d'intégrer ces résultats, il convient de compléter les résultats du compte administratif du budget principal de la commune de la manière suivante :

- le résultat de fonctionnement reporté : Ligne budgétaire 002 : + 105.23€ ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement reporté : Ligne budgétaire 001 : + 397.17 €

Considérant qu'il y a lieu d'annuler la DEL2025-59 et de la remplacer comme suit :

Section d'exploitation

Chapitre	Intitulé chapitre	Budget Primitif 2025	Budget supplémentaire 2025	Budget Primitif 2025
013	Atténuations de charges	10 000,00	2 000,00	12 000,00
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	177 930,00		177 930,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	144 357,17		144 357,17
731	Fiscalité locale	1 329 000,00		1 329 000,00
74	Dotations et participations	453 373,00		453 373,00
75	Autres produits de gestion courante	70 000,00		70 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 184 660,17	2 000,00	2 186 660,17
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	1 000,00		1 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 185 660,17	2 000,00	2 187 660,17
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00		15 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		15 000,00	0,00	15 000,00
002	Résultat reporté	0,00	650 992,90	650 992,90
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 200 660,17	652 992,90	2 853 653,07

Chapitre	Intitulé chapitre	Budget Primitif 2025	Budget supplémentaire 2025	Budget Primitif 2025
011	Charges à caractère général	601 565,00	25 405,92	626 970,92
cpte 60621	Combustibles	32 000,00	12 000,00	44 000,00
cpte 615221	Entretien et réparation sur bâtiments publics	10 500,00	13 405,92	23 905,92
012	Charges de personnel et frais assimilés	644 830,00	12 000,00	656 830,00
014	Atténuations de produits	268 000,00	6 594,08	274 594,08
Cpte 739211	Attribution de compensation	95 000,00	3 718,31	98 718,31
Cpte 739221	FPIC	50 000,00	2 875,77	52 875,77
65	Autres charges de gestion courante	190 431,17		190 431,17
	Total des dépenses de gestion courante	1 704 826,17	44 000,00	1 748 826,17
66	Charges financières	53 000,00		53 000,00
67	Charges spécifiques	1 000,00		1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	860,00		860,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 759 686,17	44 000,00	1 803 686,17
023	Virement à la section d'investissement	400 974,00	608 992,90	1 009 966,90
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00		40 000,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	440 974,00	608 992,90	1 049 966,90
	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 200 660,17	652 992,90	2 853 653,07

Section d'investissement

Chapitre	Intitulé chapitre	Budget Primitif 2025	Budget supplémentaire 2025	Budget Primitif 2025
13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	1 116 952,90	52 364,00	1 169 316,90
16	Emprunts et dettes assimilées	1 706 525,86	-598 754,07	1 107 771,79
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00		50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	2 873 478,76	-546 390,07	2 327 088,69
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf le 1068)	55 932,26		55 932,26
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	339 335,42	339 335,42
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Total des recettes financières	55 932,26	339 335,42	395 267,68
45	Opérations pour le compte de tiers	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 929 411,02	-207 054,65	2 722 356,37
021	Virement de la section de fonctionnement	400 974,00	608 992,90	1 009 966,90
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00		40 000,00
041	Opérations patrimoniales	450 000,00		450 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	890 974,00	608 992,90	1 499 966,90
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 820 385,02	401 938,25	4 222 323,27

Chapitre	Intitulé chapitre	Budget Primitif 2025	Budget supplémentaire 2025	Budget Primitif 2025
20	Immobilisations incorporelles	29 972,00	60 000,00	89 972,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	435 760,00		435 760,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	2 569 335,81		2 569 335,81
	Total des dépenses d'équipement	3 035 067,81	60 000,00	3 095 067,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	80 317,21	3 000,00	83 317,21
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	185 000,00		185 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	55 000,00		55 000,00
	Total des dépenses financières	320 317,21	3 000,00	323 317,21
45	Opérations pour le compte de tiers	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 355 385,02	63 000,00	3 418 385,02
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00		15 000,00
041	Opérations patrimoniales	450 000,00		450 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	465 000,00	0,00	465 000,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00	338 938,25	338 938,25
	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	3 820 385,02	401 938,25	4 222 323,27

Entendu cet exposé, il est proposé au Conseil municipal de :

- **APPROUVER** le budget supplémentaire 2025 de la commune tel que présenté.

Information sur les décisions du Maire.

- DEC2025-13 Portant demande de subvention au titre du fonds de restructuration des locaux d'activité pour la rénovation complète d'une surface commerciale.